La prévention est un geste simple

Regione del Veneto

Servizio Socio Sanitario Regionale
In Universum Salus

VIVO BENE VENETO
Piano Regionale Prevenzione del Veneto

Dépistage du cancer du col de l'utérus

Ce que c'est

Il s'agit d'un parcours gratuit de prévention du cancer du col de l'utérus, qui est la zone de transition entre le vagin et l'utérus. Ce cancer est causé par le papillomavirus (HPV), un virus très répandu qui se transmet lors des rapports sexuels. Il existe un vaccin contre ce virus, proposé aux filles et aux garçons à l'âge de 12 ans, qui est efficace pour prévenir l'infection et le développement des cancers causés par le virus. Le dépistage vous accompagne dès votre participation au programme, du diagnostic jusqu'au traitement de l'éventuelle lésion.

L'ensemble du parcours est pris en charge par le Système de Santé Régional.
Aucune ordonnance médicale n'est nécessaire.

À qui il s'adresse

Aux femmes âgées de 25 à 64 ans, résidant ou domiciliées dans la Région Vénétie.

À quelle fréquence

De 25 à 29 ans: tous les 3 ans (avec un test Pap)

de 30 à 64 ans: tous les 5 ans (avec un test HPV).

Les femmes vaccinées contre le HPV avant l'âge de 15 ans commencent le dépistage à 30 ans, car leur risque de cancer est très faible

Comment il se déroule

Le prélèvement effectué au niveau du col de l'utérus est un examen indolore, mais qui peut être légèrement désagréable, et ne dure que quelques minutes.

L'examen n'est pas réalisé pendant les règles: si vous avez vos règles le jour du rendez-vous, contactez votre ULSS pour le déplacer.

Le parcours

- Vous recevez l'invitation à votre domicile et sur votre Dossier de santé électronique.
- Vous pouvez également modifier votre rendez-vous depuis votre Dossier de santé électronique.
- ***Si le test est négatif:*** vous recevez une notification de votre Azienda ULSS et, après l'intervalle prévu, une nouvelle invitation.
- ***Si le test est positif:*** vous recevez une notification de votre ULSS et une invitation à réaliser des examens complémentaires (examen gynécologique avec colposcopie). Si le test HPV est positif mais que le test Pap réalisé sur le même échantillon est négatif : il vous sera proposé de refaire un test HPV un an plus tard.

Pourquoi le faire

Le dépistage peut détecter des lésions avant qu'elles n'évoluent en cancer ou des tumeurs lorsqu'elles sont encore de petite taille. Leur traitement est ainsi plus facile, avec moins de conséquences et de meilleures chances de guérison.

PARTICIPER AUX DÉPISTAGES DES CANCERS EST UN GESTE SIMPLE

POUR EN SAVOIR PLUS ET DEMANDER UN RENDEZ-VOUS :
Contactez votre ULSS via la **page web régionale**

Ou consultez votre Dossier de santé électronique

Fascicolo Sanitario Elettronico
Sanità km zero